

FICHE AMENDEMENT

Proposition d'amendement à l'Article : Titre II Article III. 6 (ex-article 18) para 2

Déposée par Monsieur Olivier Duhamel

Qualité : - Membre

Madame Pervenche Berès

Suppléante -

-

Modifier comme suit :

Article III. 6 (ex-article 18) para 2

2.. Aux mêmes fins que celle visée au paragraphe 1 et sauf si la Constitution a prévu des pouvoirs d'action à ce sujet, une loi ou une loi-cadre européenne ~~du Conseil~~ établit **à l'unanimité** des mesures concernant les passeports, les cartes d'identité, les titres de séjour ou tout autre document assimilé, ainsi que celles concernant la sécurité sociale ou la protection sociale.

Justification : Le Parlement européen est colégislateur